

Procès-verbal de la réunion du Conseil syndical
du 6 mai 2008 à 18h
Salle de Justice de paix à Bagnols-sur-Cèze

60 délégués sont présents.

Le quorum étant atteint, le Conseil syndical peut valablement délibérer.

1. Installation du Conseil Syndical

M. Jérôme TALON, Président sortant du SITDOM, remercie M. REY, Maire de Bagnols-sur-Cèze, d'accueillir la nouvelle assemblée délibérante du syndicat au sein de ses locaux.

Il tient à remercier toutes les personnes ayant participé au développement du SITDOM sous la précédente mandature, en particulier Mme Chantal PIONNIER pour son action à la tête du service communication.

Il remercie également toute l'équipe administrative et technique du syndicat : Mme Cécile FAUVEL, Directrice des services titulaire ; M. Stéphane Dumesnil, Ingénieur SITDOM en cours de titularisation ; M. Etienne ARVIEU, Directeur des services par intérim ; Mme Natacha ROLLOT, Assistante de direction ; Mme Patricia NARANJO, secrétaire. Il félicite par ailleurs la qualité du travail de M. Jérôme BUIGUES et de Mlle Vanessa FOLLET, employés du service communication du syndicat.

M. René TOSELLO, doyen d'âge de l'assemblée, ouvre la séance.

2. Election du Président du S.I.T.D.O.M.

M. TOSELLO lance l'appel à candidature à la présidence du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets et des Ordures Ménagères parmi les délégués syndicaux présents à la nouvelle assemblée.

Seul M. TALON se présente à la fonction de Président du syndicat.

L'élection se fait à bulletin secret parmi les membres du comité syndical.

Mise aux voix : 59 voix pour. 1 abstention : M. TALON.

Mr TALON est élu Président du S.I.T.D.O.M à la majorité absolue.

3. Détermination du nombre de vice-présidents

Il appartient au comité syndical de définir le nombre de vice-présidents. L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif global du nombre de délégués.

M. TALON propose de fixer le nombre de vice-présidents à 2 afin d'occuper, pour le premier, les fonctions de responsable technique des installations du syndicat et, pour le second, les fonctions de responsable du service communication.

Mise aux voix : 60 voix pour. Aucune abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Election des membres du Bureau du S.I.T.D.O.M.

L'article 9 des statuts du syndicat fixe le nombre de membres du bureau à 6, vice-présidents compris.

- Election du vice-président en charge des affaires techniques :

M. TALON fait appel à candidature pour le poste de vice-président en charge des affaires techniques.

M. René TOSELLO propose de se représenter à ce poste et soumet sa candidature au vote de l'assemblée.

L'élection se fait à bulletin secret parmi les membres du comité syndical.

Mise aux voix : 60 voix pour. Aucune abstention.

M. TOSELLO est élu vice-président du SITDOM à l'unanimité.

- Election du vice-président en charge de la communication :

M. TALON fait appel à candidature pour le poste de vice-président en charge du service communication. Sur sa proposition, M. Gilles DELALIEU soumet sa candidature au vote de l'assemblée.

L'élection se fait à bulletin secret parmi les membres du comité syndical.

Mise aux voix : 60 voix pour. Aucune abstention.

M. DELALIEU est élu vice-président du SITDOM à l'unanimité.

- Election des 4 autres membres du bureau :

Après appel à candidature, quatre délégués se présentent :

- Mr Marc UMBACH (St André de Roquepertuis)
- Mr Daniel BOSQUET (Vénéjean)
- Mr Laurent CASTANIER (Bagnols Sur Cèze)
- Mr Jacky CHAILLOUX (Pont St Esprit)

L'élection se fait à bulletin secret parmi les membres du comité syndical.

Mise aux voix : 60 voix pour. Aucune abstention.

Les quatre autres membres du bureau sont élus à l'unanimité.

M. TALON fait part au comité syndical de son intention de porter le nombre de membres de bureau de 6 à 10, lors d'une prochaine modification des statuts du S.I.T.D.O.M. Il précise que les quatre futurs membres, dans un souci d'équité, ne pourront pas être tous issus des mêmes communes. Il souhaite, en fonction de l'étendue et du nombre de communes présentes dans le SITDOM, qu'il y ait une bonne représentativité géographique et que les délégués désirant se présenter se fassent connaître.

Deux délégués font part de leur intérêt à cette future modification :

- M. FOUSSAT Laurent, délégué de Saint Etienne des Sorts,
- Madame OLIVON Nathalie, déléguée de la C.C. du Val-de-Tave.

5. Détermination de l'indemnité de fonction du Président et des vice-Présidents

M. TALON expose que le principe même d'une indemnité est lié à une délégation et à des responsabilités. Il propose que le niveau d'indemnité de fonction du président fixé lors de la précédente mandature par la dernière assemblée délibérante soit maintenu.

Mise au voix : 60 voix pour. Aucune abstention.

Le comité syndical accepte à l'unanimité la proposition du Président et fixe son indemnité à 29,53% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale (IB 1015, Majoré 821).

M. TALON propose de fixer les indemnités des vice-présidents au maximum autorisé par l'article R 5212-1 du CGCT modifié par le décret n°2008-198 du 27 février 2008.

Mise au voix : 60 voix pour. Aucune abstention.

Le comité syndical accepte à l'unanimité la proposition du Président et fixe les indemnités des vice-présidents, pour chacun d'entre eux, à 11,81% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale (IB 1015, Majoré 821).

6. Délégation de signature du comité syndical au Président

Afin d'assurer la bonne marche du SITDOM, il apparaît nécessaire que le Président nouvellement désigné soit autorisé à effectuer tout acte (demande de versement de fonds, remboursement des

sommes dues) prévu dans le contrat d'ouverture de trésorerie autorisé par la délibération du comité syndical du 3 janvier 2008.

Mise au voix : 60 voix pour. Aucune abstention.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Questions diverses

M. CHAILLOUX demande au président des précisions quant à la dernière campagne de communication des 28, 29 et 30 avril dans le Midi Libre. M. TALON détaille le déroulement de cette campagne :

- le 28 avril : distribution à Bagnols-sur-Cèze et Pont Saint Esprit avec ajout d'un guide du tri à chaque exemplaire du journal ;
- le 29 avril : distribution dans les communes rurales avec ajout d'un guide du tri ;
- le 30 avril : article consacré aux déchetteries du syndicat.

Les exemplaires du quotidien des 28 et 29 avril ont été offerts gracieusement aux habitants du territoire intercommunal. L'exemplaire du 30 avril était payant.

Un article y annonçait la mise en place, dans l'année, du compostage individuel auprès des particuliers. Toute personne intéressée est invitée à se rapprocher de sa Mairie ou du service communication du SITDOM.

M. TALON insiste sur la bonne diffusion du quotidien et sur l'impact positif de cette campagne auprès de la population.

M. TALON rappelle à l'assemblée que les retards de paiement de cotisations des communes et EPCI membres du syndicat sont dommageables à son bon fonctionnement. Il signale que le S.I.T.D.O.M n'a pas à faire d'avances sous quelque forme que se soit aux communes membres qui ne paient pas à temps leurs participations. Il fait part à l'assemblée de sa future intransigeance dans le règlement de ces retards, et demande aux délégués de l'assemblée de prendre leurs responsabilités.

M. TALON remercie les délégués syndicaux de lui accorder une nouvelle fois leur confiance et les invite à prendre part à un apéritif dînatoire.

Les délégués n'ayant pas d'autres questions, M. TALON remercie l'assemblée et clôt la séance.

Le Président,

Jérôme TALON